

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Technicien d'études du Bâtiment
Option A - Etudes et Economie



Mise à jour : septembre 2021



LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Bac Pro Technicien d'études du Bâtiment Option A – Etudes et Economie permet d'accéder aux métiers de : métreur, chef de chantier, adjoint au conducteur de travaux, technicien d'études du prix, dessinateur DAO, technicien chargé du suivi des travaux. Coordonnateur de travaux, au sein d'entreprise variées.

Après une période de consolidation de son expérience professionnelle, le titulaire du Bac Pro TeBEE a la possibilité d'accéder à des responsabilités plus importantes.

Il peut, à moyen terme, poursuivre son évolution, créer ou reprendre une entreprise artisanale.



PARCOURS POST DIPLOME

Au CFA : BTS Management Economique de la Construction, puis Licence Générale Domaine SST, Mention Génie Civil, Parcours Economie de la Construction (ECO) Management de projet BIM du cnam ;

En dehors de cette poursuite, autres BTS du champ du bâtiment (par exemple, BTS Bâtiment, BTS Enveloppe du bâtiment).



LE PLUS DE LA FORMATION

La plateforme responsive PROJET VOLTAIRE vous permet de cerner et surmonter les difficultés rencontrées lors de la rédaction d'écrits professionnels et de vous remettre à niveau et de vous entraîner afin de vous réconcilier avec l'orthographe, la grammaire et la conjugaison.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la sortie de sa formation, l'apprenant·e sera en capacité de participer à l'élaboration d'un dossier d'étude de construction.

Ainsi, il/elle doit être capable de :

- Exploiter les notes de calcul,
- Préparer les dessins d'exécution,
- Planifier les opérations de chantier,
- Mettre au point les méthodes et les procédés de fabrication,
- Préparer le travail,
- Déterminer les besoins en personnels et en matériel,
- Décomposer l'ouvrage en ouvrages élémentaires,
- Décrire les travaux,
- Répartir les tâches et suivre le travail,
- Gérer économiquement les travaux.

AU PROGRAMME



- **Matières professionnelles**
 - E11 – Mathématiques
 - E12 – Sciences physiques et chimiques
 - E21 – Analyse d'un programme de construction
 - E22 – Production de documents graphiques
 - E23 – Elaboration d'éléments de présentation
 - E31 – Présentation d'une activité de suivi de chantier
 - E32 – Suivi économique d'un projet
 - E33 – Suivi de travaux
 - E34 – Economie et gestion
 - E35 – Prévention, santé, environnement
- **Matières professionnelles**
 - E4 – Epreuve de langue vivante étrangère
 - E51 – Français
 - E52 – Histoire et géographie
 - E6 – Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués
 - E7 – Epreuve d'éducation physique et sportive

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : Devoirs sur table, devoirs maison, exposés, travaux pratiques, travaux en laboratoire, QCM, oraux d'entraînement, examens blancs ;

Déroulement de l'examen : Epreuves ponctuelles écrites ou orales ou pratiques sur convocation du SIEC (Service Intracadémique des Examens et Concours).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques pour mener à bien la prestation dispensée consistent en pédagogie différenciée (sous-groupes, co-enseignement, travaux pratiques, travaux dirigés, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION :

- **Niveau d'entrée :**
 - **Pour l'entrée en seconde pro :** Avoir cumulativement achevé son cycle de collège et être âgé-e de 15 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage
 - **Pour l'entrée en 1ère pro :** Etre titulaire de certains CAP du même secteur ou avoir effectué une seconde générale ou une seconde technologique ou une seconde professionnelle dans son intégralité.
 - **Pour l'entrée en Terminale pro :** nous consulter directement.

Dans le cadre de la flexibilité des parcours de formation, il est possible de passer de la formation en temps plein à la formation en apprentissage et vice-versa.

- **Prérequis :** rigueur, soin précision, méthode, organisation, autonomie, intérêt pour le travail en équipe, sens de la relation humaine, curieux de la réalisation des bâtiments, goût pour l'informatique et ses logiciels métiers ;
- **Age :** Etre âgé-e de moins de 29 ans à la signature du contrat pour un contrat d'apprentissage. Au-delà, dérogations possibles dans certains cas (nous consulter).
- A partir de 29 ans, et sous certaines conditions (à vous préciser) : contrat de professionnalisation.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- **Rythme :** Alternance de périodes de 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise.
- **Tarif de la formation pour les apprenants ;** formation gratuite et rémunérée pour l'apprenant-e,
- **Durée de la formation :** 2159 h en trois ans, 1484 h en deux ans ; 742 h en un an ;
- **Rentrée :** à partir de fin août
- **Type de contrat :** Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Cas particuliers, nous contacter.

S'ÉLEVER, S'AFFIRMER

INSCRIVEZ-VOUS !

**Pour plus d'informations, merci
de nous contacter :**

7/9 RUE ST-LAMBERT - 75015 PARIS

+33 (0)1 45 57 99 10

+33 (0)9 51 38 92 91

direction@cfa-btp.org



www.cfa-btp.org



@CFAduBatiment



[cfadubatimentslf](https://www.instagram.com/cfadubatimentslf)



CFA Bâtiment Saint-Lambert



*Formation ouverte aux personnes
en situation de handicap, sauf
restriction liée à l'invalidité et/ou
contre-indication médicale.*

*Pour plus d'informations, merci de
contacter notre Référente
Handicap : direction@cfa-btp.org*